

## 71ème session de l'Assemblée générale

21-24 octobre 2002, Yaoundé, Cameroun

Allocution prononcée par M. [Ronald K. Noble](#),  
Secrétaire Général de l'O.I.P.C.-INTERPOL  
Langue originale : anglais  
Diffusion : anglais, arabe, espagnol, français



### Relier les Polices Ouvrer a la sécurité du monde

Monsieur le Président, Madame et Messieurs les membres du Comité exécutif,  
Monsieur le Délégué général,  
Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs :

*Salutations en arabe, espagnol, français et anglais*

C'est un grand honneur pour moi que de m'adresser à vous cet après-midi. Aujourd'hui, je voudrais évoquer les activités d'INTERPOL au cours de l'année écoulée ainsi que ses priorités pour les prochaines années, afin de vous montrer comment est advenu le Nouvel INTERPOL. Au cours de mon intervention, je traiterai de l'un et l'autre aspects.

Mais avant d'aller plus loin, je tiens à rendre hommage à l'inestimable contribution apportée au Secrétariat général par le Président et le Comité exécutif grâce à leur soutien sans faille et à leurs précieux conseils. Il me faut aussi remercier les B.C.N. de nous avoir indiqué, parmi les réformes mises en oeuvre au cours de l'année écoulée, celles qui ont donné satisfaction et celles qui appellent encore des perfectionnements. Enfin, je souhaite exprimer ma reconnaissance au personnel du Secrétariat général - et à propos du Secrétariat général, je signalerai à ceux d'entre vous qui ne le savent pas que par Secrétariat général il faut aussi entendre nos Bureaux sous-régionaux et notre Bureau de Bangkok. Bien que mon personnel vienne de 43 pays et appartienne à des milieux et cultures différents, il a fait corps afin de nous soutenir, moi-même et le Comité exécutif, de façon que le Secrétariat général d'INTERPOL serve encore mieux nos B.C.N., les pays membres et l'Organisation dans son ensemble.

### L'année écoulée, de septembre 2001 à octobre 2002

Lorsque l'on examine les activités du Secrétariat général au cours de l'année écoulée, on ne peut qu'être frappé par le retentissement qu'a eu le terrorisme sous ses formes multiples, tant sur nos pays membres que sur les services de police du monde entier, sur nos B.C.N. et sur le Secrétariat général. Rappelez-vous : l'année dernière, notre Assemblée générale s'est réunie à peine plus d'une semaine après que les attentats terroristes du 11 septembre aient été commis aux Etats-Unis. Des actes de terrorisme qui ont coûté la vie à des milliers de personnes originaires de 77 pays. Quelle qu'ait été l'opinion des uns ou des autres sur ce que devait être notre toute première priorité avant le 11 septembre, le terrorisme est aussitôt devenu ce jour-là notre priorité numéro un sur le plan mondial, si ce n'est la priorité numéro un en matière de criminalité.

Plus d'un an a passé et, de nouveau, notre Assemblée générale se réunit à peine plus d'une semaine après qu'un autre acte de terrorisme ait été commis, cette fois-ci à Bali, en Indonésie. L'attentat à l'explosif de Bali a coûté la vie à plus de 187 personnes originaires de divers pays, et a retenu l'attention du monde entier. Et si l'attaque terroriste de Bali ne suffisait pas à nous convaincre de l'importance de poursuivre nos efforts pour combattre le terrorisme, les attentats à l'explosif perpétrés aux Philippines et les lettres piégées envoyées au Pakistan, qui ont encore coûté la vie à des innocents il y a quelques jours à peine, devraient définitivement lever tout doute sur le fait que la lutte contre le terrorisme doit **demeurer** l'une de nos premières priorités en matière de criminalité sur le plan mondial. Elle ne doit pas devenir notre seule priorité en matière de criminalité sur le plan mondial, mais certainement l'une de nos plus importantes.

De fait, entre le 11 septembre 2001 et les tout récents attentats de Bali, des Philippines et du Pakistan, d'autres actes ou actes potentiels à caractère terroriste ont visé nos communautés dans le monde entier, amené les polices nationales et INTERPOL à réorienter leurs ressources et presque quotidiennement retenu l'attention de l'opinion publique internationale. Que nous vivions en Afrique, dans les Amériques, en Asie, en Europe ou au Moyen-Orient, le nombre d'actes de terrorisme, dont, au cours de l'année écoulée, nous avons été les témoins grâce aux images terribles qui les accompagnaient, doit convaincre chacun de nous que le terrorisme peut vraiment frapper n'importe lesquels de nos pays, de nos organisations ou de nos collègues, n'importe où dans le monde et à tout moment.

Ce que nous ont appris les actes terroristes de l'année écoulée, c'est qu'une coopération policière constante est essentielle avant, pendant et après les attentats. Nous avons aussi pris conscience qu'en mettant sur pied un dispositif de lutte contre le terrorisme, nous mettons également en place un cadre de lutte contre toutes les formes de grande criminalité comportant une dimension internationale. Dans la lutte contre le terrorisme et contre toute forme de grande criminalité, une coopération policière constante est nécessaire avant, pendant et après toute infraction grave de nature internationale.

Nous avons donc remodelé le Secrétariat général d'INTERPOL et fondé notre approche sur les enseignements que nous avons tirés de la lutte antiterroriste. Le Nouvel INTERPOL se tient désormais constamment prêt à faire face non seulement au terrorisme, mais aussi à la menace que constitue toute forme de grande criminalité qui exige une réponse rapide, coordonnée et complète de la part de tous les pays du monde. Nous avons concrétisé cette nouvelle structure et cette nouvelle approche au cours de l'année écoulée et ce faisant, nous avons démontré à maintes reprises que nous ne sommes plus le même INTERPOL qu'avant le 11 septembre 2001.

Le Nouvel INTERPOL devient chaque jour plus fort. Nous sommes maintenant plus offensifs, plus vigilants et, plus important encore, nous sommes davantage à l'écoute de vos besoins - les besoins de nos pays membres et des B.C.N.

Le Nouvel INTERPOL n'est pas simplement un ensemble de bases de données et de réseaux de communication. Le Nouvel INTERPOL, ce sont aussi des êtres humains. Vous m'avez déjà entendu employer cette expression - la famille policière d'INTERPOL. Cette expression, nous voulons qu'elle devienne réalité. Chaque fois que nous, au Secrétariat général d'INTERPOL, voyons, apprenons ou lisons qu'à l'occasion de tel ou tel acte, des policiers de l'un de nos Etats membres ont été blessés, ou que des citoyens ont été mis en danger, nous voulons réagir, venir en aide, tout comme si c'étaient les citoyens de notre propre pays qui étaient touchés. Les officiers et employés d'INTERPOL en poste au Secrétariat général se doivent de surmonter tout problème d'ordre bilatéral existant entre leurs pays respectifs et faisant obstacle à la coopération policière internationale. Des conflits opposant nos pays à l'extérieur du réseau de coopération policière d'INTERPOL ne sauraient nous empêcher de fournir à tous les pays membres un appui de la plus haute qualité au sein du réseau d'INTERPOL. Et nous souhaitons la bienvenue à l'Afghanistan et au Timor oriental qui viennent de faire leur entrée dans la famille policière d'INTERPOL.

La seule limite à notre action visant à soutenir l'un de nos pays membres quel qu'il soit doit être l'interdiction statutaire qui nous est faite d'intervenir dans des affaires présentant un caractère politique, racial, religieux ou militaire.

Et lorsqu'un fonctionnaire de l'un de nos B.C.N. disparaît après avoir consacré la quasi-totalité de sa vie professionnelle à INTERPOL, nous nous devons de consacrer un moment à honorer sa mémoire. Notre cher ami Yousif Al Marzouki, du B.C.N. de Bahreïn, nous a quittés tout récemment. Durant plus de 35 ans, il a assisté aux Assemblées générales, participé à des réunions régionales, et aidé INTERPOL à lutter contre la criminalité. Tous, nous déplorons et déplorerons son absence. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille et au B.C.N. de Bahreïn.

Je profiterai de cette occasion pour remplir un devoir dont nous ne manquons jamais de nous acquitter au cours de nos cérémonies inaugurales : nous observons un moment de silence pour honorer tous les policiers du monde qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leur devoir. Permettez-moi donc de demander à tous de se lever pour observer un moment de silence en hommage à nos sœurs et à nos frères victimes du devoir.

Merci.

## LE NOUVEL INTERPOL

Le Nouvel INTERPOL est apparu au grand jour en plusieurs occasions : le 11 septembre, au cours de l'Assemblée générale de l'année dernière, tout au long de l'année écoulée et tout récemment, il y a à peine plus d'une semaine, à la suite de l'attentat terroriste perpétré à Bali. Voici quelques exemples attestant de quelle façon nous avons changé et de quelle façon notre action reflète ce changement de priorités.

**Le 11 septembre** : Le 11 septembre, lorsque des informations télévisées nous ont appris que des bâtiments officiels du gouvernement des Etats-Unis, y compris le B.C.N., étaient en cours d'évacuation à la suite des attaques terroristes, le Secrétariat général, à Lyon, a offert de traiter les messages destinés au B.C.N. des Etats-Unis pendant la durée de l'évacuation. Le B.C.N. nous a confié la tâche d'intervenir en son nom pendant une période qui n'a en fin de compte été que de quatre heures ; et durant ce laps de temps, nous avons fait en sorte que l'activité d'INTERPOL se poursuive sans interruption. **Le Nouvel INTERPOL a agi sans attendre d'être sollicité et est venu en aide à un B.C.N. dans un moment de crise.**

**Lors de l'Assemblée générale : Al Zawahiri** : Tout comme celui des B.C.N., notre travail ne saurait s'interrompre durant les assemblées générales ; le travail du Secrétariat général ne peut pas non plus s'arrêter et ne s'est pas arrêté lors de l'Assemblée générale de l'an dernier, qui s'est tenue à Budapest presque immédiatement après le 11 septembre. Alors que nous nous trouvions à Budapest, nous avons appris que le bras droit supposé d'Osama bin Laden, **Al Zawahiri**, était soupçonné d'être impliqué dans les attentats terroristes du 11 septembre. Par une analyse des bases de données du Secrétariat général, nous savions que l'Egypte avait cherché à arrêter Al Zawahiri pour sa participation supposée à des crimes terroristes en Egypte.

Comme vous le savez, le règlement d'INTERPOL exclut que l'on publie une notice rouge dans la partie publique du site Web sans avoir demandé l'autorisation du B.C.N. Or nous savions qu'en diffusant une notice rouge et en la publiant dans la partie publique de notre site Web, nous attirerions l'attention sur Al Zawahiri dans le monde entier. Cela limiterait aussi considérablement ses possibilités de déplacement, et donnerait aux Etats-Unis le temps de

demander eux-mêmes la diffusion d'une notice rouge. Nous avons organisé une rencontre bilatérale avec l'Egypte pendant l'Assemblée générale, afin d'obtenir son autorisation de publier la notice rouge relative à Al Zawahiri sur le site Web. L'Egypte n'a fait aucune difficulté pour donner son accord. Nous avons publié cette notice rouge dans les 24 heures et quelques secondes après sa publication, la presse du monde entier faisait savoir qu'INTERPOL avait lancé un avis de recherche international à la demande de l'Egypte. D'autres pays membres ont fait appel à INTERPOL pour publier de nombreuses notices rouges, bleues et

vertes et ont utilisé INTERPOL pour émettre des diffusions - souvent à la demande du Secrétariat général, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Le Nouvel INTERPOL a démontré à tous les pays membres qu'il savait se mobiliser dans les situations d'urgence et réagir rapidement pour aider les pays membres à combattre la grande criminalité. INTERPOL a prouvé son utilité à la suite du 11 septembre, et il ne sera plus jamais inutile lorsqu'il s'agira de réagir aux crises internationales graves.

En résumé, au cours des 12 mois qui ont précédé le 11 septembre, nous nous étions employés à préparer le Nouvel INTERPOL à faire face à toute situation d'urgence où l'on serait susceptible de faire appel au Secrétariat général et lorsque le 11 septembre est arrivé, nous étions prêts à réagir.

### **(Centre de commandement et de coordination du Secrétariat général)**

Peut-être notre priorité la plus importante et notre plus grande réussite l'année dernière est-elle la création au Secrétariat général d'un Centre de commandement et de coordination qui fonctionne 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Pour les services de police nationaux et locaux, l'idée d'un service assuré 24 heures sur 24 est probablement depuis toujours un élément essentiel de votre travail. Dès le départ, vos effectifs ont été prévus en conséquence, de même que le budget dont vous disposez ; votre personnel est recruté sachant qu'il est tenu d'assurer un service 24 heures sur 24, tous les jours.

Ce n'était pas le cas au Secrétariat général d'INTERPOL avant le 11 septembre. Nous nous apparentions davantage à une organisation internationale qu'à une organisation de police internationale. Nous n'étions pas considérés comme capables d'apporter un soutien opérationnel en temps réel. Avant de devenir Secrétaire Général, j'ai vigoureusement défendu l'idée que le Secrétariat général était en réalité un outil inestimable pour les pays membres et les B.C.N s'il était investi de la bonne mission et s'il recevait un soutien adapté de la part des pays membres. L'année dernière, nous avons redéployé nos ressources pour démontrer comment nous pouvions vous apporter une aide précieuse 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Nous en avons fait un service essentiel que nous vous fournissons, et avons ainsi donné une grande valeur ajoutée au travail des B.C.N. dans tous les domaines, en particulier dans celui, important, de la lutte contre le terrorisme.

Je prendrai comme exemple l'attentat terroriste récemment perpétré à Bali.

### **Bali (Indonésie)**

Dimanche matin de la semaine dernière, le Centre de commandement et de coordination du Secrétariat général d'INTERPOL a été informé de l'odieux attentat terroriste perpétré à Bali, en Indonésie. Lorsqu'il a immédiatement été fait état d'un bilan de près de 200 morts, INTERPOL a instantanément contacté les équipes d'identification des victimes de catastrophes des pays membres pour leur demander de prêter leur concours ainsi que le B.C.N d'Indonésie pour lui offrir de l'aide. Plusieurs pays, dont l'Australie, l'Allemagne, la Suède, Hong Kong (Chine), le Danemark, les Pays-Bas, la Belgique, le Japon et l'Espagne, ont immédiatement répondu à l'appel. Ils ont tous convenu d'utiliser les formulaires et la procédure d'identification des victimes de catastrophes élaborés par INTERPOL. Tous ces formulaires sont disponibles sur le site Web d'INTERPOL à accès public. Le B.C.N. indonésien de Jakarta a donc pu bénéficier de l'assistance du Secrétariat général d'INTERPOL, qui a coordonné une importante activité en dehors du théâtre des événements, et l'Indonésie a pu déterminer sans perdre de temps les pays dont l'aide serait nécessaire.

Le Nouvel INTERPOL a réagi aux actes de terrorisme à Bali avant qu'il ne lui soit demandé de réagir, et quand bien même personne ne se serait attendu à ce que le Secrétariat général intervienne. La rapidité de la réaction du Secrétariat général d'INTERPOL a aidé les pays membres qui étaient en mesure de prêter leur assistance et le pays membre qui avait besoin de cette assistance à coordonner leur action aussi efficacement que possible. Pour pouvoir réagir rapidement, il est indispensable de disposer de l'infrastructure technique adaptée, des bonnes personnes et de la volonté nécessaire.

**(I-24/7)** Au cours des trois prochaines années, nous nous emploierons à mettre en place une infrastructure technique qui vous permettra de communiquer entre vous et avec nous plus rapidement et plus efficacement. Vous nous avez entendu en parler tout au long de l'année écoulée ; vous avez entendu le Président en parler dans son discours d'ouverture ; et vous en apprendrez davantage à ce sujet au cours de la présente Assemblée générale. Le Système de communication mondial d'INTERPOL (que nous avons baptisé I-24/7) fournira l'infrastructure technique qui permettra à INTERPOL, à ses B.C.N. et à ses pays membres de maximiser leur capacité à coopérer afin de combattre le terrorisme et toutes les formes de grande criminalité.

Si vous voulez avoir un aperçu du Nouvel INTERPOL, arrêtez-vous au stand de notre B.C.N. modèle situé dans les locaux où se tient l'Assemblée générale. Nous avons installé le système I-24/7 ici, au Cameroun, de façon que chaque délégation puisse voir à quoi ressemble le nouveau système et comment il fonctionnera, et que le B.C.N. camerounais puisse en bénéficier dès la semaine prochaine. Vous pouvez voir le système ici même aujourd'hui, à l'extérieur de cette salle de conférence, et il restera installé au Cameroun après la fin de l'Assemblée générale, afin qu'il en soit fait bon usage pour aider le Cameroun à lutter contre la grande criminalité internationale et à mettre ses malfaiteurs en fuite à la disposition de la justice.

Le Nouvel INTERPOL associera la technologie moderne aux bonnes idées et au dur labeur pour relier les polices de façon à assurer la sécurité du monde. I-24/7 est l'un des outils importants qui aideront à façonner le Nouvel INTERPOL. Mais un système de communication sans contenu valable, ou un réseau de pays qui n'ont ni la volonté nécessaire ni la bonne approche, ne fonctionnera pas. Le Nouvel INTERPOL est axé sur le contenu ; il fournit en temps réel un service de qualité, et il dispose d'un personnel dévoué, au Secrétariat général comme dans les B.C.N.

Permettez-moi d'utiliser l'exemple des Notices pour illustrer mon propos.

**Les Notices** : Avant l'année dernière, quatre à six mois étaient nécessaires à INTERPOL, en tant qu'organisation, entre la demande de publication d'une notice rouge par un pays membre et la réception de la notice par l'ensemble des pays membres, qui étaient alors 179. Le manque de moyens techniques ne constituait qu'une partie du problème. Malgré l'existence des télécopieurs, INTERPOL utilisait le tarif postal lent, le moins cher, pour la réception et la diffusion des notices rouges. Au Secrétariat général, nous ne disposions d'aucun système de priorité garantissant que les notices seraient traitées dans un certain délai. Même lorsque nous faisons de notre mieux pour qu'une notice soit analysée, traitée et traduite dans les quatre langues officielles de l'Organisation en une journée, nous ne la faisons pas parvenir à nos pays membres par le moyen le plus rapide, pour des raisons de coût. Au lieu de cela, nous leur envoyions des milliers de photocopies au tarif postal le moins cher et le plus lent. Pour vous donner une idée du temps ainsi perdu, ces notices envoyées par le Secrétariat général, à Lyon, au B.C.N. de Rome, mettaient de quatre à six semaines pour parvenir à destination. Imaginez un peu une notice prioritaire, urgente, passant un jour au Secrétariat général mais quatre à six semaines dans le courrier !

Parce que nous considérons que la publication des notices est l'une de nos toutes premières priorités, sinon la première, nous avons mis en place un système de notices électroniques et une nouvelle politique donnant la priorité aux notices, permettant à INTERPOL de recevoir, traiter, traduire et envoyer à nos pays membres nos notices revêtant la plus haute priorité dans le délai d'une journée.

## **Résultats**

C'est ainsi qu'au cours des 10 premiers mois de cette année, nous avons publié 968 notices rouges parmi lesquelles 475, c'est-à-dire presque la moitié, ont été publiées par la voie électronique dans le délai de quelques jours, et non plus de quelques mois. Cela signifie que les terroristes, les meurtriers, les membres d'organisations criminelles, les pédophiles, les trafiquants de drogues et autres auteurs d'infractions graves recherchés ont eu moins de temps pour circuler librement. Près de la moitié de nos notices ont été publiées électroniquement, ce qui est une bonne nouvelle. Mais, mauvaise nouvelle, seulement 42 pays membres ont utilisé le système électronique.

Cette situation s'explique de deux façons. Premièrement, les B.C.N. ne sont pas pleinement informés des avantages de l'utilisation du système des notices électroniques et de la nécessité de s'y former. Deuxièmement, beaucoup de nos B.C.N. ne disposent pas des moyens techniques nécessaires pour bénéficier de notre système des notices électroniques. I-24/7 fournira à tous les B.C.N. la technologie et la formation nécessaires, mais vous, dans les B.C.N., devrez savoir tirer parti des deux.

Nous ne devrions pas seulement être motivés par le désir d'améliorer la qualité du service que nous fournissons à nos citoyens. Nous devons également garder à l'esprit les raisons sous-jacentes pour lesquelles nous voulons améliorer la qualité du service que nous fournissons.

Imaginez par exemple que les responsables de l'attentat de Bali, ou ceux qui ont envoyé les lettres piégées au Pakistan, ou encore les auteurs des attentats à la bombe perpétrés aux Philippines, aient été connus des services de police, mais que les demandes de publication des notices rouges les concernant aient été expédiées par la poste à INTERPOL pour traitement et que, dans l'intervalle, ces terroristes aient pu perpétrer d'autres crimes. Imaginez qu'un pédophile ait pu se déplacer dans plusieurs pays et s'attaquer à d'autres enfants parce qu'une notice rouge ou bleue a été expédiée par la poste au lieu d'être envoyée par la voie électronique. Le système des notices électroniques aidera à éviter ces problèmes.

Le système des notices électroniques aidera les pays membres non seulement à localiser plus facilement les malfaiteurs en fuite, mais aussi à partager les informations d'une manière moins coûteuse ; il constitue un exemple manifeste de la valeur ajoutée qu'INTERPOL apporte dans le domaine opérationnel.

Je vais maintenant donner un autre exemple de ce qu'est le Nouvel INTERPOL en vous parlant du Système de recherche automatique dit "ASF" (pour "Automated Search Facility").

**Le système ASF** : Nous continuons à améliorer les services ASF existants. Depuis septembre 2002, plus de 4 millions d'enregistrements relatifs à des véhicules signalés comme volés peuvent être consultés par l'intermédiaire de notre système ASF. Pour ce qui est de l'activité de notre base de données, je préciserai que l'année dernière, 693 980 nouveaux enregistrements relatifs à des véhicules volés ont été saisis. Cette base de données est véritablement l'une des plus utilisées parmi celles d'INTERPOL, et les services de police des pays membres peuvent l'interroger sans que le Secrétariat général ait le moindre besoin d'intervenir. En 2001, on a comptabilisé 647 856 consultations de cette base de données au sujet de véhicules volés.

## **Résultats**

Quels sont les résultats de ces consultations ? Dans 18 101 cas, une réponse positive a été reçue, indiquant que le véhicule concerné avait été signalé comme volé. En évaluant chacun de ces véhicules à 10 000 dollars en moyenne, c'est environ 181 000 000 USD (cent quatre-vingt un millions de dollars US) de biens volés qui ont pu être identifiés en 2001 grâce au système ASF d'INTERPOL. Mais qu'en est-il des véhicules découverts ? Sur les 18 101 réponses positives reçues, 4 824 venaient d'Afrique, ce qui représente une augmentation importante par rapport à l'année dernière.

Mais le système ASF est utile pour bien d'autres raisons que la valeur économique des véhicules qui sont identifiés ou retrouvés, ou les gains d'efficacité qu'il permet au Secrétariat général et aux pays membres de réaliser. Evidemment, certaines personnes ont tendance à minimiser l'importance des déclarations de véhicules volés ou des enquêtes relatives aux véhicules volés.

Nous, à INTERPOL, ne sommes cependant pas de cet avis. Nous sommes au contraire convaincus que les infractions mineures peuvent aider à prévenir les infractions graves, à enquêter sur ces infractions et à les élucider.

## **Santa Pola (Espagne), un exemple d'acte de terrorisme**

L'Espagne et la France seraient du même avis, et cet exemple vous expliquera pourquoi.

Peut-être vous souvenez-vous que le 8 août 2002, l'organisation terroriste espagnole ETA a fait exploser une voiture piégée près d'une caserne de la police à Santa Pola (Espagne). Cet attentat a coûté la vie à deux personnes et en a blessé plus de 40.

La dimension internationale de cet acte de terrorisme ne résidait pas seulement dans le fait que des touristes étrangers figuraient au nombre des victimes, mais également dans le fait que la voiture utilisée pour commettre l'attentat avait été volée en France. On n'associe généralement pas le vol de voitures au terrorisme, mais la France et l'Espagne ont une expérience commune différente. La sophistication de la coopération entre la France et l'Espagne est telle qu'à la suite de l'explosion de la voiture piégée à Santa Pola le 8 août, la police française a utilisé la voie d'INTERPOL pour avertir l'Espagne qu'une autre voiture avait été volée dans le même secteur, au même ou à peu près au même moment que le véhicule impliqué dans l'attentat. L'Espagne a donc été alertée au sujet d'une voiture qu'elle devait rechercher ou surveiller afin d'empêcher un autre attentat terroriste de se produire, ou afin de recueillir des renseignements utiles pour lutter contre l'organisation terroriste ETA.

En bref, les 647 856 recherches de numéros d'identification de véhicules servent à bien davantage qu'à retrouver des voitures volées. Elles servent à donner à la police de précieux renseignements lui permettant de déterminer si le véhicule recherché sera utilisé pour commettre d'autres infractions plus graves telles que des actes de terrorisme ou des vols à main armée, ou pour faciliter la fuite de malfaiteurs.

## **MESSAGES REÇUS AU SECRETARIAT GENERAL**

Outre le fait qu'il ait mis en place le système des notices électroniques et s'emploie à améliorer l'ASF, le Nouvel INTERPOL joue un rôle de prévention en prenant connaissance des messages qu'il reçoit des B.C.N., en les traitant et en leur donnant la suite appropriée.

Rappelez-vous, INTERPOL reçoit deux catégories de messages. La première correspond aux demandes d'informations ou d'assistance. Lorsque des messages de ce type lui parviennent, le Secrétariat général d'INTERPOL doit réagir parce qu'on nous le demande. L'autre catégorie est constituée des messages adressés en copie, portant sur des activités policières menées par un B.C.N. ou un pays membre, sans demande d'assistance. Le Nouvel INTERPOL considère les deux catégories de messages comme des occasions d'aller au-delà de l'aide que les B.C.N. demandent ou des informations qu'ils fournissent.

Je vais utiliser un exemple pour illustrer mon propos.

### **Résultats**

Mais avant d'en venir à cet exemple, permettez-moi de vous citer quelques statistiques mettant en évidence l'usage intensif que vous avez fait de la voie INTERPOL au cours de l'année écoulée. Vous avez utilisé notre système de communication pour échanger des renseignements de police à 70 200 reprises. En d'autres termes, si vous poursuivez jusqu'à la fin de l'année au même rythme qu'au cours des 10 premiers mois écoulés, vous aurez échangé 40 pour cent de messages de plus que l'année dernière. Au cours de l'année dernière (l'année où ont été perpétrés les attentats du 11 septembre), 60 840 messages avaient été échangés. Certains B.C.N. échangent même plus de messages que le Secrétariat général, jusqu'à 120 000 par an.

## **DEMANTELEMENT DES RESEAUX DE PORNOGRAPHIE ENFANTINE**

Je n'aime pas employer le terme "messages", que je trouve trop peu parlant. Le trafic de messages transitant par le système INTERPOL est constitué d'informations échangées par des policiers sur des

infractions dont sont victimes nos citoyens, nos voisins et nos collègues. Cet échange d'informations s'effectue dans le but de prévenir des infractions graves, d'enquêter sur ces infractions et de parvenir à ce que leurs auteurs soient poursuivis. Je vais m'appuyer sur l'exemple de l'opération Landslide pour vous démontrer qu'INTERPOL travaille pour conférer une valeur ajoutée aux messages que nous recevons et que nos messages concernent des crimes graves.

## **L'opération Landslide**

L'opération Landslide a commencé par une enquête menée avec succès par les services de police de l'un de nos pays membres. Les services de l'inspection postale des Etats-Unis avaient mis au jour les activités d'une société qui, à titre onéreux, donnait accès à des sites de pornographie infantile à partir des Etats-Unis. Cette société faisait payer l'accès à chaque site demandé la modique somme de 29,95 USD. Quand elle était à son maximum, cette activité générait 1,5 million d'USD par mois. Je vais prendre le temps de m'arrêter sur ces chiffres et de les réexaminer. Si le produit généré s'élevait à 1,5 million d'USD par mois à raison de 29,95 USD par accès à un site, on est fondé à conclure que plus de 50 000 sites différents par mois faisaient l'objet d'abonnements lorsque cette activité était à son maximum, 50 000 sites de pornographie infantile différents donnant lieu à des abonnements partout dans le monde.

Cette affaire met clairement en évidence le danger de la cybercriminalité. Permettez-moi de vous expliquer pourquoi. L'examen par des spécialistes de la police scientifique des fichiers de l'ordinateur de la société en question a permis de découvrir les noms d'individus des quatre coins de la planète. Cela parce que bien que le site soit installé aux Etats-Unis, l'infraction que constitue le fait de transmettre de la pornographie infantile à des abonnés intéressés ne connaît aucune frontière géographique.

Les services de l'inspection postale des Etats-Unis auraient pu considérer cette affaire comme d'intérêt purement national et ne communiquer à INTERPOL aucune piste utile à d'éventuelles investigations au niveau international. Fort heureusement, ils ont transmis les données brutes relatives aux abonnés à la Sous-direction du Trafic d'êtres humains du Secrétariat général d'INTERPOL. Avec l'aide de notre unité d'analyse, ces données brutes ont été triées et rendues utilisables, avant d'être communiquées aux pays membres concernés.

## **Résultats**

Finalement, 36 pays ont participé à l'opération Landslide, et plus de 800 mandats d'arrêt ont été exécutés dans le monde. Les pays membres d'INTERPOL accordent de l'importance à la lutte contre la diffusion de pornographie infantile sur Internet : je vais vous en donner la preuve par deux courts exemples. En avril de cette année, 1 100 policiers autrichiens ont exécuté 275 mandats de perquisition dans leur pays, tandis que 500 policiers irlandais procédaient à 130 perquisitions dans le leur. Mais cette affaire ne s'est pas présentée dès le départ comme une victoire écrasante ("landslide" en anglais).

L'opération Landslide constitue l'affaire d'exploitation de mineurs à des fins commerciales la plus importante sur laquelle il ait jamais été enquêté dans le monde. Pourtant, comme la plupart des enquêtes internationales, elle a débuté comme une simple enquête nationale, menée dans l'un de nos pays membres. Grâce à la volonté de ces derniers de coopérer entre eux et par la voie d'INTERPOL, les personnes dont le but est d'exploiter nos enfants sont traduites en justice partout dans le monde.

Vous entendrez parler d'autres projets au cours de cette session de l'Assemblée générale, qui illustrent le soin que nous mettons à œuvrer avec vous à donner une valeur ajoutée à votre travail. Notre projet Exit, sur le trafic d'ecstasy dans le monde, et le Groupe multidisciplinaire de lutte contre le terrorisme, qui est chargé d'exploiter à titre préventif les informations enregistrées dans les bases de données d'INTERPOL en vue d'établir des liens entre des terroristes et ceux qui se livrent à des infractions en matière de documents de voyage sont deux exemples de cette application qu'il convient particulièrement de noter.

## **SERVICES EN MATIERE DE SOUTIEN AUX ENQUETES SUR LES MALFAITEURS EN FUITE**



Le dernier aspect du Nouvel INTERPOL que je souhaite évoquer est l'un des services les plus exaltants parmi ceux que nous essayons de fournir. Avant que je vous en parle, permettez-moi de vous demander pour quoi INTERPOL est le plus connu dans le monde ? Je n'accepterai qu'un petit nombre de réponses possibles. La première est la coopération policière internationale, la deuxième son réseau mondial de communication, la troisième le fait que des malfaiteurs d'envergure internationale soient traduits en justice, et la quatrième la mise en place de projets spéciaux ou d'équipes spéciales sur certains problèmes de criminalité particuliers d'intérêt mondial.

### **Exemple : affaire de meurtre concernant l'Afrique du Sud et le Chili**

En août 2002, le Chili demande l'assistance d'INTERPOL dans le cadre d'une affaire de meurtre, un suspect étant susceptible d'arriver en Afrique du Sud.

Notre unité Malfaiteurs en fuite contacte alors INTERPOL Pretoria, qui confirme l'arrivée du suspect et demande au Secrétariat général de lui envoyer des copies de la notice rouge et des éléments d'identification, et d'obtenir de plus amples détails auprès du Chili.

Au terme de deux jours passés par notre unité à coordonner l'action d'INTERPOL Santiago et d'INTERPOL Pretoria, l'intéressé est arrêté et les deux pays membres concernés entament les négociations relatives à son extradition.

Je pourrais citer 15 autres affaires importantes que notre unité Malfaiteurs en fuite a traitées l'année dernière, concernant des pays membres de chacune de nos quatre régions. Le résultat en a été que des malfaiteurs en fuite ont été traduits en justice. Dans certaines de ces affaires, il a fallu peu de temps pour obtenir des résultats ; dans d'autres, il a fallu au contraire énormément de temps pour que des résultats soient visibles. Certaines de ces affaires mettaient en cause des malfaiteurs en fuite pour lesquels nous avions publié des notices rouges (notices concernant des personnes recherchées) plus de 10 ans auparavant. D'une organisation comptant uniquement sur des moyens passifs (par exemple vérification de noms menant à un message d'alerte) pour obtenir l'arrestation de malfaiteurs, INTERPOL s'est mué en une organisation qui parviendra à les faire traduire en justice également par une démarche active et en coopérant avec ses pays membres. Nous espérons que les pays membres intéressés mettront en place sur leur territoire des unités Malfaiteurs en fuite spécialisées analogues à celle que nous avons créée au Secrétariat général afin de mieux coordonner notre action.

### **CONCLUSION**

En somme, le Nouvel INTERPOL :

1. Applique une nouvelle philosophie au Secrétariat général, afin d'assurer une prestation de services continue, 24 heures sur 24, sept jours sur sept ;
2. Met en évidence l'importance que revêt le remodelage de notre infrastructure de communication, de sorte que TOUS ses pays membres soient en mesure d'envoyer et de recevoir des informations en temps réel ;
3. Est conscient qu'il est impossible de répondre à la demande de 181 pays membres seulement à partir de la France ; que des bureaux régionaux sont nécessaires et que leur effectif devrait être composé essentiellement de policiers originaires de la région, auxquels s'ajouteraient quelques fonctionnaires d'autres régions ;
4. Nécessite les services de fonctionnaires intelligents, travailleurs et honnêtes au Secrétariat général comme dans les régions pour répondre aux demandes de ces régions et que les projets spécialisés tels que l'opération Landslide, le projet Exit et le Groupe multidisciplinaire de lutte contre le

terrorisme - entre autres - soient dotés des ressources humaines appropriées et s'engagent dans les bonnes directions ;

5. A l'intention de créer des bases de données auxquelles vous pourrez accéder et que vous pourrez utiliser en fonction des priorités de votre pays ou de votre région ;
6. Permet la diffusion rapide de notices relatives à des personnes recherchées, grâce à un système donnant la priorité au terrorisme et aux autres formes de criminalité qui menacent la sécurité et le bien-être des citoyens ; et
7. Crée un réseau de communication reposant sur une partie sécurisée et une partie publique pour échanger des informations cruciales avec les services de police.

Le Nouvel INTERPOL est constamment à la recherche d'idées et de personnes qui nous aideront à améliorer le rôle complémentaire qu'INTERPOL et ses pays membres ont à jouer pour préserver la sécurité dans le monde. INTERPOL ne se pose jamais en rival des services de police ou des B.C.N. de ses pays membres ; sa seule raison d'être est de les soutenir. Avec votre aide, le Nouvel INTERPOL peut obtenir un meilleur outil, plus rapide, plus efficace et sûr, pour la communication entre ses pays membres et le Secrétariat général, afin d'être plus utile aux services chargés de l'application de la loi et de mieux protéger l'ensemble de nos communautés.

Je vous remercie de votre participation à cette 71ème session de l'Assemblée générale d'INTERPOL. Vous remarquerez dans les jours qui vont suivre que nous avons organisé cette session différemment. Nous avons choisi la forme des séances thématiques afin d'encourager une plus grande participation et de vous donner l'occasion de faire entendre votre voix. Nous nous réjouissons que de nombreux hauts fonctionnaires et d'autres spécialistes de la police puissent contribuer au succès de cette Assemblée générale. Vous êtes tous encouragés à participer et à nous exposer vos opinions sur la façon dont nous pouvons nous améliorer.

Je vous remercie infiniment, et à présent, mettons-nous au travail.